

Présentation du Cabinet des parents de la Chancelière

Présentation

Le Cabinet des parents de la Chancelière (le cabinet des parents) permettra aux représentants des parents de communiquer directement avec la Chancelière au sujet des politiques générales concernant les écoles. Pour être membre, les parents doivent avoir au moins un enfant scolarisé à DCPS (*nous sommes prêts à accepter de futurs parents de DCPS*) et refléter la diversité de la communauté de DCPS. Les réunions rassembleront la Chancelière, les membres et le personnel clé de DCPS.

Quelle est la structure du Cabinet des parents ?

Le Cabinet des parents comprendra de 16 à 24 personnes qui siégeront de manière bénévole.

Comment les parents intéressés peuvent-ils présenter leur candidature au Cabinet des parents ?

Les parents doivent envoyer leur candidature par écrit en répondant à 3 questions. Ils peuvent postuler :

- (MÉTHODE PRÉFÉRÉE) En ligne sur <http://bit.ly/ChancellorParentCabinet>
- Par e-mail à Allison.daurora@dc.gov
- Par fax au 202.442.5026
- Par la poste à DCPS, 1200 First Street, NE, 12th Floor, WDC 20002, c/o Chancellor's Parent Cabinet Application (*avant le 20 janvier 2015, le cachet de la poste faisant foi*)

Les parents, les chefs d'établissement et le personnel de DCPS peuvent également proposer des parents pour siéger au Cabinet des parents en envoyant une candidature à Allison.daurora@dc.gov. **TOUTES** les candidatures et propositions de candidats doivent être déposées avant le **mardi 20 janvier 2015 à 23h59 au plus tard**. Les parents sélectionnés pourront postuler en personne au bureau central de DCPS. Les entretiens de candidature seront planifiés à l'avance (ne vous présentez pas spontanément sans rendez-vous).

Comment se fera le choix des membres du Cabinet des parents ?

Pour assurer une large représentation, les candidatures et propositions de candidats seront évaluées à partir de plusieurs critères, notamment le lieu de résidence afin de refléter au mieux les différents quartiers de la ville, la classe et la communauté scolaire de l'enfant, et les centres d'intérêt et l'expérience. Nous sommes particulièrement intéressés par les parents qui sont prêts à partager les informations glanées dans les réunions du Cabinet des parents avec les autres familles.

Quand se tiendront les réunions du Cabinet des Parents ?

Le Cabinet des parents se réunira le 2^e mardi de chaque mois pendant un an et demi (18 mois) à partir du 10 mars 2015 de 17h30 à 20h00. Les réunions auront lieu à 1200 First Street, NE. Notez : la garde d'enfants n'est généralement pas disponible.

Quels seront les devoirs des membres du Cabinet des parents ?

Les membres du Cabinet des parents devront :

- Accepter une participation de 18 mois.
- Assister à toutes les réunions planifiées.
- Préparer chaque réunion.
- Collaborer avec les autres membres et le personnel de DCPS.
- Exprimer leur opinion dans un esprit ouvert, constructif et respectueux.
- Partager des informations avec et au nom de leurs pairs.